



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE,

Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT,

Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe

RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence

HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad

TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART,

Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET,

Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI,

Conseiller communaux

Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

-----  
-----

**0. OBJET : Affaires sociales – Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2022  
– Approbation de la convention pour la période 2020-2022**

*En séance publique,*

*Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L1122-26 §1<sup>er</sup>, L1122-27, L 1122-30 al.1<sup>er</sup> ;*

*Vu l'arrêté royal du 24 juillet 2021 modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019, modifié par l'arrêté royal du 24 décembre 2020 ;*

*Vu l'arrêté Ministériel du 11 février 2022 portant modification de l'arrêté ministériel du 4 janvier 2021 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020 ;*

*Vu le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) établi par le Service d'Accueil, de Guidance et d'Interventions sociales et sanitaires (SAGEISS) ;*

*Considérant que la Ville dispose depuis 2002 d'une aide financière du Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre des « Plans drogue » ;*

*Qu'il est essentiel de pouvoir pérenniser les actions menées par le SAGEISS et d'en développer de nouvelles ;*

*Attendu la proposition qui a été faite au Collège communal de valider la convention 2020-2022 ;*

*Attendu que cette motion a été approuvée par le Collège communal en date du 6 janvier 2023 ;*

*Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'approuver la convention du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2020-2022 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;*

*Que ladite décision doit être renvoyée dûment signée dans les meilleurs délais à la Direction Sécurité Locale Intégrale du Service Public Fédéral Intérieur ;*

*Vu la proposition qui lui est faite,  
Sur la proposition du Collège communal,  
PAR CES MOTIFS,  
APRES EN AVOIR DELIBERE ;*

*DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :*

*Article 1er :*

*D'approuver le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2020-2022 PSSP sans modification de contenu par rapport au plan précédent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;*

*Article 2 :*

*D'approuver la transmission de la présente décision à la Direction Sécurité Locale Intégrale du Service Public Fédéral Intérieur.*

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**(s) Ronald GOSSIAUX**

**(s) Philippe RASQUIN**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Claude EERDEKENS**